



FEDERATION EST DES COMITES D'INTERET de QUARTIER des COMMUNES ENVIRONNANTES de MARSEILLE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE et EXTRAORDINAIRE

Le 9 Février 2019 au C.I.Q. de DESTROUSSE, salle des fêtes

Emargement et Pointage de la feuille de Présence

CIQ Présents et représentés : 32 CIQ

CIQ à jour des cotisations 2018: 42

Quorum: Le quorum est atteint et l'assemblée peut commencer à délibérer.

Personnes présentes et invitées:

Pour la Confédération des C.I.Q de Marseille et des communes environnantes :

Mr CHAPUS Président

Mme PELLICCIO Vice-Présidente

Mr YZOMBART Vice-Président

Mr TOSTAIN, Secrétaire général

Mr TERME Trésorier Adjoint

Mr BATTISTONI Secrétaire Adjoint

Les Présidents et membres de bureau des CIQ de la FEDERATION
Le Conseil d'Administration et le Bureau de la FEDERATION

Pour les Invités d'honneur :

Mr le lieutenant-colonel QUIBLIER des BDR

Mr MUNOZ chargé de Mission Métropole et Département

Le Président, Alain PELEGRIN, ouvre l'assemblée.
Il remercie les invités, notamment Mr MUNOZ et Mr QUIBLIER, les membres du bureau de la Confédération, et les personnes présentes.
Un power point est présenté à l'assemblée selon l'ordre du jour :

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Modifications de statuts :

La vie change, les lois et le droit social évoluent:

Avec la nouvelle loi Informatique et liberté et sur les conseils de la CONFEDERATION, les statuts ont été modifiés et ont été joints à l'email de convocation de cette A.G.

Les articles modifiés ou rajoutés ont été mis en rouge sur le projet de Statuts, pour une facilité de lecture. Les modifications portent sur :

Article 1 : DENOMINATION

Cette dénomination « Comité d'Intérêt de Quartier : CIQ » est une marque déposée auprès de l'I.N.P.I. (Institut national de la propriété industrielle) par la Confédération Générale des CIQ et ne peut être utilisée sans l'accord de la CONFEDERATION des C.I.Q. Ainsi un C.I.Q. qui n'adhère pas à la Fédération et à la Confédération ne peut se prévaloir de cette appellation.

Article 3 : SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé au domicile du président en exercice, dans le secteur géographique de la Fédération (défini à l'Article 4)

Il pourra être transféré, dans les bouches du Rhône département 13, sur simple décision du Conseil d'Administration sous réserve de ratification par la plus proche assemblée générale. A ce jour il est fixé à : la CIOTAT 13600.

Article 4 : ZONE D'ACTION ET SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Le secteur géographique de la fédération Est, est agréé par la CONFEDERATION des CIQ ; Il est compris dans le périmètre suivant : Par le littoral, par les limites des Fédérations de Marseille et les limites du département du Var. Le périmètre pourra être modifié, en accord avec la Confédération et les CIQ de la Fédération Est

Article 8 : NEUTRALITE

Toute activité ou propos à caractère politique, philosophique, religieux, professionnel ou à but personnel sont strictement prohibés au sein de l'association. En dehors des activités propres à l'association, personne ne doit se servir, pour quelque cause que ce soit, de sa qualité de membre ou de ses fonctions au sein de l'association

Article 12 : ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le bureau de l'Assemblée Générale est constitué par le bureau du Conseil

d'Administration.

Le président du conseil d'administration préside l'assemblée générale. Il annonce le quorum nécessaire soit : 1/3 des C.I.Q. adhérents, à jour de leur cotisation et de leu A.G. présents et représentés. Il récupère les mandats de vote. Chaque C.I.Q. adhérent ne peut porter plus de 2 mandats de vote. Si le quorum n'est pas atteint, après ¼ d'heure d'interruption, l'Assemblée Générale se tiendra avec le même ordre du jour.

Article 18- Loi CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) et RGPD (Règlement Général de la Protection des Données)

En conformité avec la loi « Informatique et Libertés », loi CNIL du 06/01/1978 renforcée par le RGPD, disposition européenne réglementant l'utilisation des données personnelles, du 25/05/2018, (C.I.Q. nom, prénom, téléphone, adresse mail et postale, photo...), ne pourront être diffusées, utilisées, communiquées à un tiers ou membre de l'association sans autorisation écrite de l'adhérent.

Le bulletin d'adhésion ou un avis de la Fédération, papier ou par email, mentionnera le consentement ou pas du C.I.Q. adhérent autorisant La FEDERATION Est des CIQ à utiliser ses données sur tous documents, site informatique ou newsletter.

Il est passé au vote: **Les statuts du 9 Février 2019 avec les modifications apportées, sont adoptés à l'unanimité.**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

A / Validation du PV de l'AG du 10 Février 2018 : approuvé à l'unanimité

B / Election des membres du conseil d'administration:

Rappel: Conformément aux statuts, les membres du conseil d'Administration et du bureau ont été élus lors de l'assemblée générale du 25 mai 2016 pour un mandat de 3 ans. De ce fait, le renouvellement se fait cette année pour une durée de trois années.

Un appel à candidature a été fait, et après réception des demandes, une liste a été proposée et envoyée lors de la convocation à cette A.G.

Ainsi après présentation, de chaque personne, Les personnes suivantes sont élues à l'unanimité.

Le conseil d'Administration se compose donc ainsi :

Mr AISA Henri	CIQ AUBAGNE Ouest
Mr ARVIEU Jean Luc	CIQ FUYEAU ST FRANCOIS
Mr CANTARINI Stéphane	CIQ AUBAGNE CENTRE VILLE

Mr DEVENDEVILLE Daniel	CIQ AURIOL LA COLOMBE
Mr DOLBEAU Thierry	CIQ ROUSSET ROUSSET Est
Mr FASSETTA Frédéric	CIQ AURIOL LA PARETTE
Mr GALLIANO Marc	CIQ La BEDOULE
Mr GUINET Thiery	CIQ La CIOTAT CENTRE
Mr GROS Jacques	CIQ LA CADIERE D'AZUR LE DEFENDS
Mr HAMARD Christian	CIQ AUBAGNE LA PERUSSONNE
Mme HADROT Annie	CIQ CARNOUX LOU CAIRE
Mr MICHEL Jean Pierre	CIQ LA CIOTAT NORD
Mr MOUROUX Jean Luc	CIQ ROQUEVAIRE COUGOULIERE
Mr PELEGRIN Alain	CIQ FUVEAU SOLEIL LEVANT
Mme QUEVEDO Florence	CIQ LA PENNE SUR HUVEAUNE
Mr ROUSSET Lionel	CIQ LA BOUILLADISSE PIGIONNIER
Mr REBUFFEL Paul	CIQ AUBAGNE PIEMONT de
Mr ZIEGLE Denis	CIQ FUVEAU OUEST

Le Président fait remarquer qu'avec ce nouveau Conseil d'administration de 18 membres, toutes les villes dans lesquelles il y a un CIQ sont ainsi représentées au sein du CA.

C / Rapport moral sur l'exercice 2018

Alain PELEGRIN, Président de la FEDERATION EST présente le rapport moral. Il précise le rôle de chaque instance :

Celle de la confédération des C.I.Q de Marseille et des communes environnantes, notamment en présence de ses représentants, et celle de la FEDERATION EST des CIQ auquel chaque CIQ présent appartient.

Il rappelle que pour bien consolider la FEDERATION, 2 membres du C.A. de la Fédération Est ont été élus au C.A. de la Confédération des CIQ Alain PELEGRIN, ayant été élu, il y a 2 ans, en qualité de secrétaire adjoint. Afin de développer la fédération, 4 nouveaux C.I.Q. ont été créés ceux de : la BEDOULE, La BOUILLADISSE, FUVEAU et ROQUEVAIRE.

Par ailleurs, afin de répondre aux demandes des CIQ l'avocate de la CONFEDERATION est intervenue à plusieurs reprises.

Un GUIDE du CIQ crée par la CONFEDERATION a été distribué à chaque CIQ Présent ou représenté. Alain PELEGRIN, a participé activement à son

élaboration, notamment pour les documents modèles. Ce guide donne tous les modèles de documents à utiliser, notamment les statuts. Mais aussi comment organiser les Assemblées, plusieurs informations pratiques avec les avantages et les devoirs de chaque CIQ, tout comme les responsabilités d'un CIQ ainsi que les conditions de la nouvelle loi informatique et liberté.

Il rappelle, que de nombreux documents sont disponibles sur le site de la FEDERATION <https://ciq13est.fr> et de la CONFEDERATION <http://confederationciq.fr>

Au cours de ce mandat Le Président et le bureau de la FEDERATION Est ont participé à de nombreuses Assemblées Générales, suite aux invitations reçues des CIQ. Il est rappelé qu'il est primordial de faire une A.G. par an pour respecter les statuts notamment, avec l'élection du C.A. et du bureau si nécessaire. Le C.A. et l'ensemble du bureau de la Fédération, sont là pour vous aider et restent à votre écoute.

Un rappel des commissions existantes à la Confédération est fait. Ces commissions sont ouvertes à tous, même si elles se déroulent seulement sur Marseille.

Rappel aussi pour que à chaque changement dans les documents qui régissent les CIQ (statuts, A.G., bureau et C.A.) une déclaration doit être faite en sous-préfecture de ISTRES.

Nous avons 42 CIQ qui ont adhéré à la FEDERATION Est des CIQ. Notre FEDERATION est la plus importante et de loin des BDR.

Il est passé au vote de ce rapport :

Vote: approuvé à l'unanimité

D / Rapport d'activités

De nombreuses réunions ont eu lieu au cours de cette année 2018 et la FEDERATION a participé à la majorité de ces réunions, mais aussi aux AG de nombreux CIQ. Inutile de toutes les citer aussi.

Afin de nous rapprocher davantage de la CONFEDERATION, il a été nommé des « REFERENTS » afin de participer aux réunions de commissions, mais aussi, en qualité d'expert et de répondre aux attentes des CIQ de la FEDERATION Est, soit :

- Risques Majeurs : Jean Pierre MICHEL
- Urbanisme : Marc GALLIANO
- Mobilité : Frédéric FASSETTA

- Rivières : Florence QUEVEDO
- Santé : Paul REBUFFEL
- Relations Institutions : Alain PELEGRIN
- Voirie : Denis ZIEGLE
- Environnement : Odette GREGOIRE
- Internet : Thierry DOLBEAU
- Réseaux : Lionel ROUSSET
- Propreté : Daniel DEVENDEVILLE

Le Président rappelle que tout le monde est bienvenu pour participer aux commissions organisées par la confédération sur MARSEILLE. Mais ces commissions peuvent être déplacées dans une autre ville sur demande. Dans ce cadre-là, la Confédération remboursera les frais de transport occasionnés par ces réunions.

Par ailleurs, il rappelle aussi que la confédération a signée plusieurs chartes de concertation, notamment avec la Mairie de Marseille, le conseil de Territoire, le département et en 2018 avec la METROPOLE. Mais aussi avec la SEMM, ENEDIS.... Ces accords figurent à la fin du livret édité chaque année.

La Fibre est installée peu à peu dans notre département pour que les habitants soient probablement tous reliés en 2021. Modernisation du téléphone fixe aussi avec la technologie IP (Internet Protocol)

Annonce du « GRAND DEBAT » organisé par la confédération le samedi 2 mars 2019, comme demandé par l'Etat, sur 4 grands sujets.

Une banderole a été achetée avec le nom de la FEDERATION et les 3 mots qui nous rassemblent et ressemblent :

ECOUTER – PROPOSER – REUSSIR ENSEMBLE

Demande est faite à la CONFEDERATION de créer un forum juridique tourné essentiellement sur l'urbanisme, la voirie, le PLUi etc.....

Ceci afin que chacun puisse échanger et trouver un début de réponse et si nécessaire, faite appel à l'avocate de la CONFEDERATION. Un modérateur pourrait intervenir sur ce forum.

Il est passé au vote de ce rapport :

Vote: approuvé à l'unanimité

E / Rapport financier: F. FASSETTA présente le Rapport :

1 / Exercice du 1er Janvier au 31 décembre 2018

RECETTES en Euros : 2210,00

Reprenant le solde bancaire et les cotisations reçues des 42 CIQ comprenant la cotisation à la FEDERATION de 20€ et les 30€ toujours par CIQ, qui sont reversés à la CONFEDERATION des CIQ pour couvrir l'adhésion l'assurance et les services.

DEPENSES en Euros : 1757,33

Reprenant notamment : la Cotisation et l'Assurance payé à la Confédération et le reversement des 30€ perçu des cotisations des CIQ adhérents. L'abonnement pour le SITE Internet, les frais de réception lors d'A.G. et de réunions de C.A.

Par ailleurs, nous avons remboursé 100€ à la Confédération représentant le solde du prêt qui était de 200€ au départ en 2017.

Solde au 31 décembre 2018 + 452,67 €

Il est passé au vote de ce rapport : **Vote: approuvé à l'unanimité**

2 / Budget prévisionnel 01/01/2019 au 31/12/2019

RECETTES en Euros + 2238,94 soit :

Solde de l'exercice précédent et Cotisations à prévoir

DEPENSES en Euros - 1897,44 € soit :

Reprenant notamment : Le reversement des cotisations perçues pour le compte de la confédération, la Cotisation et l'Assurance, l'Abonnement pour le SITE de la FEDERATION EST, Frais Administratifs et autres dépenses papeterie, Achat de matériel et Frais de réception

Solde estimé au 31 décembre 2018: + 810,85 €

Il est confirmé lors de l'A.G. que les personnes mandatées pour tenir les comptes bancaires et avoir la signature sont : Messieurs PELEGRIN FASSETTA et MICHEL

Il est passé au vote de ce Budget : **Vote: approuvé à l'unanimité**

Cotisation 2019 :

Proposition du Tarif d'Adhésion à la FEDERATION EST pour l'Année 2019 : La cotisation est maintenue à 20€/an / CIQ

Par ailleurs, chaque CIQ versera au total une cotisation de 50€ à la fédération Est, qui se chargera de reverser 30€ à la confédération des CIQ Marseille

Le solde 20€ représentera donc la cotisation annuelle restant à la fédération Est.

Il est passé au vote de ce Budget : **Vote: approuvé à l'unanimité**

F / Rappel : SITE de la FEDERATION :

Le site de la fédération est hébergé chez OVH (www.ovh.com). Le nom de domaine « ciq13est.fr » est la propriété de la fédération mais le dépôt du nom est à renouveler régulièrement (1 ou 3 ans). **Notre Site?** <https://ciq13est.fr>

- Possibilité via le site de la FEDERATION d'avoir son propre site, le site serait de type : Exemple : les-espinades.ciq13est.fr

Interventions :

Intervention de Monsieur le Président de la CONFEDERATION Jean Marc CHAPUS présente la Confédération et répond aux différentes questions.

Il explique la nouvelle loi sur : Informatique et Liberté et indique que chaque CIQ doit refaire ses statuts et intégrer cette loi. Le modèle de statuts type est disponible sur le site de la CONFEDERATION et dans le guide qui vient d'être distribué.

Le Président d'un CIQ Auriol Plan des Moines, Mr RENARD, explique ce qu'il a fait de son côté et laisse à disposition des CIQ ses modèles.

Le CIQ d'Allauch Neuf précise à nouveau qu'il n'est pas possible d'obtenir une salle sur sa commune, même en la louant et donc impossibilité de tenir une AG ou d'organiser une manifestation. Et malgré les interventions de la FEDERATION et de la CONFEDERATION, le maire Mr POVINELLI a toujours refusé. Y compris pour une simple demande de rendez-vous.

Plusieurs CIQ expriment leur mécontentement suite aux nouvelles formules utilisées pour obtenir un certificat d'Assurance. Mr CHAPUS explique les difficultés avec la MACIF et essaye de faire comprendre que nous n'avons pas le choix. Un appel d'offre sera lancé au cours du 2eme trimestre 2019.

Il précise qu'à ce jour il faut faire toujours une demande à chaque manifestation, avec un préavis de 15 jours.

Assurance : la couverture de l'assurance MACIF est :

- Responsabilité civile Générale
- Responsabilité civile de Mandataire social
- Responsabilité civile de dépositaire
- Recours et défenses
- Assistance Juridique

- Garantie Corporelle
- Toutes les Manifestations extérieures sont assurées

Contacts : MACIF.FR 09 69 39 49 50 / scornet@macif.fr

En vous référant au numéro de Sociétaire de la Confédération N° 6958441,

Contacts : IMPORTANT : Toujours rappeler le numéro de contrat de Sociétaire de la Confédération CIQ N° 69 58 441

Mr CHAPUS indique que l'Assemblée Générale de la CONFEDERATION se tiendra à Marseille le samedi 13 Avril 2019 et que tous les CIQ sont invités, pas seulement le Président, mais aussi 1 à 2 personnes des membres du bureau. Seront présents notamment Mme VASSAL Métropole et Département, la Mairie de Marseille avec Mr GAUDIN, Mr le Préfet de Police DEMAZIERES, Le représentant du Préfet de Région Mr QUIBLIER de la Gendarmerie etc....

Intervention de Monsieur le lieutenant-Colonel QUIBLIER de la GENDARMERIE des BDR, explique les prérogatives de la Gendarmerie, celles de la Police municipale et de la Police nationale.

Plusieurs questions sont posées sur :

- les vols actuels dans le département et les actions menées et notamment des voisins vigilants
- les accidents occasionnés en 2018 et la procédure pour demander des modifications de rond-point ou de voie de circulation.
- A la demande du Président PELEGRIN Alain, les réunions PSQ (Police de Sécurité au Quotidien) qui se tiennent avec la Police se feront aussi avec la Gendarmerie dans les zones qu'elle couvre Cela sera précisé avant septembre 2019.

Intervention de Monsieur Nicolas MUNOZ, chargé de mission auprès de la Présidente Mme VASSAL Martine pour le département et la métropole, présente à son tour le rôle des différentes instances.

Les CIQ posent des questions sur l'entretien des voies de circulation, sur la voirie. Il précise immédiatement que la Présidente souhaite que le Maire reste chargé des sujets que seul un Maire proche de ses habitants peut connaître, comme l'urbanisme local ou la voirie. Par contre ma mobilité qui est un sujet commun des communes, soit de la responsabilité de la METROPOLE, car c'est un sujet global et transversal.

Concernant les demandes d'intervention auprès d'autres Maire du département, comme sur ALLAUCH, Mr MUNOZ précise que le Maire est libre de gérer sa ville et que MME VASSAL ne pourra pas intervenir sur une question spécifique de relation Mairie CIQ.

Concernant le VALTRAM, il est remis au goût du jour et devrait revenir sous une autre forme. Une décision d'investissement devrait intervenir en

2020/2021 avec un budget plus proche de 100 Millions plutôt que des 150 millions prévu sous la mandature précédente.

Le Président PELEGRIN, remercie l'ensemble des invités et des participants
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée par des applaudissements pour tout le travail accompli pendant ces trois années.

L'assemblée se termine à 12H30 par un apéritif.

Réunion et C.A. et Election du Bureau :

Le Conseil d'Administration nouvellement élu, se réunit et décide, sans attendre, d'élire le nouveau bureau pour les trois années suivantes :

Alain PELEGRIN précise qu'il n'est pas favorable au cumul des mandats et que de ce fait, il souhaiterait laisser la place. Il rappelle les postes à pourvoir, pour 3 ans, conformément aux statuts. En conséquence les *personnes* suivantes sont élues à l'unanimité des présents et représentés soit :

Président :	Mr Jean-Pierre Michel	LA CIOTAT
1^{er} Vice-Président :	Mr Alain Pelegrin,	FUVEAU
Vice-Président :	Mr Thierry Dolbeau,	ROUSSET
Secrétaire :	Mr Denis Ziéglé,	FUVEAU
Trésorier :	Mr Frédéric Fassetta.	AURIOL

Le Secrétaire Adjoint n'ayant pas été élu, Mr Dolbeau assurera la fonction en cas d'absence de Mr Ziéglé .

Le trésorier Adjoint n'ayant pas été élu, Mr Michel (président), Mr Pelegrin (1^{er} Vice-Président), Mr Fassetta (trésorier) auront tous les trois, la signature pour la banque et pour les documents financiers.

Le Président

La Secrétaire

A. PELEGRIN

O. GREGOIRE